



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/AC.2/14
12 novembre 2002

Original : FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à
l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigations intérieures (ADN) ^{*/}
(Septième session, Genève 21-23 janvier 2003)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SEPTIÈME SESSION ^{/}**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 21 janvier à 10 heures

IMPORTANT

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant à l'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

^{*/} Cette réunion est organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe et la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

^{**/} Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/14.

Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du bureau
3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)
4. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN
5. Questions relatives à l'agrément des sociétés de classification
6. Programme de travail et calendrier des réunions
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport.

* * * * *

NOTES EXPLICATIVES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour (TRANS/WP.15/AC.2/14).

Les délégations souhaiteront éventuellement se munir de la documentation de base suivante :

ECE/TRANS/150	Accord ADN et documents y relatifs
TRANS/WP.15/AC.2/11	(Rapport de la Réunion commune d'experts sur sa cinquième session)
TRANS/WP.15/AC.2/13	(Rapport de la Réunion commune d'experts sur sa sixième session)
ECE/TRANS/160	(Version 2003 de l'ADR)

Le texte de l'ADN restructuré (version 2003) est disponible en français et en anglais sur le site web de la division des transports de la Commission économique pour l'Europe (<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>)

2. ÉLECTION DU BUREAU

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe et selon l'usage, la Réunion élira un Président et, éventuellement, un Vice-Président.

3. ÉTAT DE L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES

À la date du 12 novembre 2002, l'Accord avait été signé (sous réserve de ratification) par dix États :

Allemagne, Bulgarie, Croatie, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie.

La Fédération de Russie a déposé un instrument d'adhésion le 10 octobre 2002 et est donc le premier Etat contractant (Notification dépositaire C.N.1085-2002-TREATIES-1 du 11 octobre 2002).

La Réunion sera informée de toute évolution ultérieure.

4. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU REGLEMENT ANNEXÉ A L'ADN

a) Propositions en suspens

Le secrétariat avait proposé une version remaniée du 7.1.4.1 à la dernière session. La Réunion commune avait soutenu cette proposition en principe mais avait souhaité pouvoir l'examiner en détail.

(voir TRANS/WP.15/AC.2/2002/1/Add.10 et TRANS/WP.15/AC.2/13, par. 29).

b) Nouvelles propositions

Le secrétariat a préparé les documents TRANS/WP.15/AC.2/2003/1 et -/3 sur la base des amendements apportés à l'ADNR par la Résolution No. 2002-I-37 de la Commission centrale pour la Navigation du Rhin.

Le Gouvernement de la Belgique a soumis une proposition relative à la Partie 5 (TRANS/WP.15/AC.2/2003/2).

5. QUESTIONS RELATIVES À L'AGRÉMENT DES SOCIÉTÉS DE CLASSIFICATION

La Réunion sera informée des éventuelles demandes d'agrément présentées par les sociétés de classification.

6. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES RÉUNIONS

La huitième session de la Réunion commune est prévue du 26 au 30 janvier 2004. Le secrétariat présentera des propositions pour le programme de travail.

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune proposition n'a été reçue pour ce point de l'ordre du jour.

8. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à l'usage établi, la Réunion adoptera le rapport de sa septième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

* * * * *



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date:

Titre de la réunion

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigations intérieures (ADN) (21-23 janvier 2003)

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: Nom M. Mme Melle

Prénom

Catégorie de participation

Chef de la délégation Observateur (organisation)
 Membre de la délégation ONG
 Observateur (pays) Autre

.....

Participation du / au

du

au ...

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais Français Russe

Occupation officielle:

No de passeport :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur (Fax) :

Adresse E-mail :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné par son conjoint Oui Non

Nom du conjoint

Prénom

A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

Signature du participant :

Signature du conjoint :

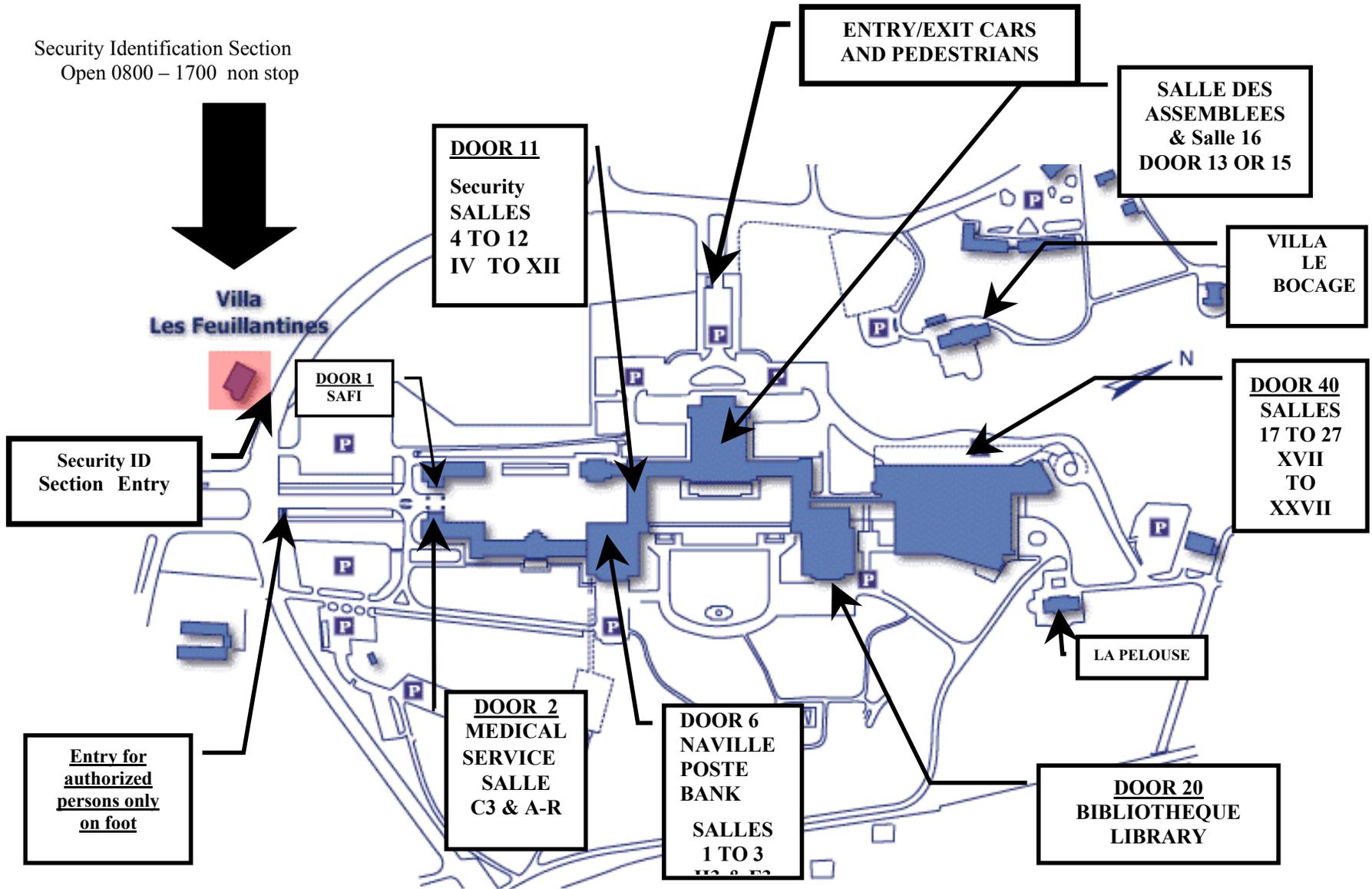
Date :

Réservé au Service de sécurité

No de la carte délivrée:

Initiales du fonctionnaire:

Security Identification Section
Open 0800 – 1700 non stop



Villa
Les Feuillantines